BOUSSAC

Bulletin Communal



Avril 2022

Sommaire:

La mairie vous informe	2
Procédure régularisation cimetière	3
Informations diverses	4
Animations et dates à retenir	5
Compte rendu réunion du 14/01/2022	8
Compte rendu réunion du 11/02/2022	9
Compte rendu réunion du 11/03/2022	10
Compte rendu réunion du 08/04/2022	11
Le Comité va de l'avant	14
La Taverne d'Albert étoffe ses activités	15
Le public transporté par BABAYAGA	16
Les élèves de cycle 2 découvrent la musique	17
Première réussite pour les galettes	18
Le bulletin communal évolue	19
La tête de veau toujours autant appréciée	20
Opération pièces jaunes	21
Retour gagnant pour le quine de l'Essor	22
On a quiné pour les écoliers	23
Les marcheurs font de la résistance	24
La Taverne d'Albert récompensée	25
1er prix pour Thomas BLANC au salon	26
Images de l'Essor	27
Le coin des enfants	28
I 'idée recette	29



Rédaction - diffusion : Commission Communale de l'information

Édito

Vous avez dans nos mains le deuxième bulletin de l'année 2022, tout en couleur!

Le printemps est de retour et avec lui les travaux d'entretien des espaces verts, qui vont retarder la pose des panneaux d'adressage. Ils reprendront au mois de juin. Si vous souhaitez poser vousmême votre numéro de maison, vous pouvez contacter Ludovic ou le secrétariat.

Nous attendons aussi l'installation du terrain multisports, qui devrait avoir lieu dans le courant du mois de juin. nous souhaitons que cet ensemble vous soit agréable.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui contribuent à l'embellissement et au fleurissement des villages.

Bonne lecture!



LA MAIRIE VOUS INFORME

SECRETARIAT DE MAIRIE

44 Rue de la mairie 12160 BOUSSAC Tél 05 65 69 02 63

E-mail: <u>mairie.de.boussac@orange.fr</u>
Site internet: <u>http://:www.boussac-aveyron.fr</u>

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi: 13h30 à 17h00

Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h à 12h30

Samedi: 9h à 12h30 <u>Fermeture le mercredi</u>

PERMANENCE DU MAIRE SUR RENDEZ-VOUS: mardi après-midi et samedi matin

Fermeture du secrétariat pour congés :

du 30 avril au 8 mai 2022 du 10 au 17 juillet 2022

BIBLIOTHEQUE

44 Rue de la mairie 12160 BOUSSAC Tél 05 65 74 79 82

@mail: bibliothequeboussac@gmail.com http://reseau.bibliotheque.baraqueville.fr/

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Mardi: 16h00 à 18h00 **Samedi**: 10h00 à 12h00

1er **Dimanche du mois** : 10h00 à 12h00

ECOLE

104 Rue du Centre 12160 BOUSSAC Tél 05 65 72 31 50

@mail: 0120189R@ac-toulouse.fr

Directrice: Madame GARNIER Sylvie

Vous devez inscrire vos enfants à l'école dès à présent pour la prochaine rentrée scolaire de septembre. Pour cela il vous suffit de prendre contact avec la directrice de l'école.

ELECTIONS 2022

Élections législatives :

Les prochaines élections législatives pour la désignation des 577 députés, auront lieu les

Dimanche 12 juin 2022 Et dimanche 19 juin 2022

Salle de réunion de la mairie.

CIMETIERE: OPÉRATION DE MISE EN CONFORMITÉ

<u>Procédure de régularisation avant reprise des sépultures sans concession</u> relevant du régime du terrain commun

Les habitants de la commune le savent bien, il se peut que certaines familles aient fait inhumer leurs défunts dans une sépulture, sans être titulaires d'une concession dans le cimetière. Ces tombes relèvent donc du régime du Terrain Commun.

Parmi ces sépultures, il apparaît que certaines d'entre elles ont cessé d'être entretenues voire sont dans un état de détérioration avancée.

En tout état de cause, au regard de la législation en vigueur dont l'origine est forte ancienne (décret du 23 Prairial An XII), les inhumations en terrain commun (appelé par le passé, de manière inadaptée, la « fosse commune ») sont faites dans un emplacement du cimetière communal mis gratuitement à disposition de la famille pour une durée qui ne peut excéder, par principe, cinq ans dès lors qu'il n'en a pas été décidé autrement.

La tombe en Terrain commun n'est alors pas destinée à recevoir plusieurs défunts de la même famille et, a fortiori, un caveau de plusieurs places. Une pierre tombale ou tout autre signe indicatif de sépulture peut néanmoins y être installé.

Pour autant, la gratuité de l'occupation du terrain n'emporte aucun droit pour la famille d'en disposer librement ou d'en réclamer la prolongation de son utilisation au-delà de la période réglementaire, à la différence des concessions funéraires, quand bien même plusieurs défunts y ont été inhumés, que ce soit dans un caveau ou en pleine terre.

Aussi, passé le délai réglementaire, la commune est en droit de procéder à la reprise des sépultures établies en Terrain Commun et de libérer les terrains en vue de les affecter à de nouvelles sépultures, évitant ainsi, à court terme, soit d'agrandir le cimetière, soit d'en créer un nouveau avec toutes les incidences financières et environnementales que ces opérations comportent.

C'est pourquoi, seule la concession permet à chacun de bénéficier d'un droit « privatif » d'occupation et de jouissance d'une parcelle de terrain du cimetière afin d'y fonder sa propre sépulture et celle de tout ou partie de sa famille.

La concession est alors attribuée moyennant le paiement d'une redevance dont le montant est fixé par la commune au même titre que la ou les durée(s) proposée(s).

Une fois la contribution honorée, des droits sont alors ouverts et garantis à la famille pendant la durée concédée sous réserve que le concessionnaire puis ses ayants droit assurent en tant que de besoin le renouvellement de la concession en temps opportun et maintiennent la sépulture et les monuments en bon état d'entretien et de solidité. En conséquence, forte de ce constat et soucieuse de concilier l'intérêt des familles avec les obligations légales, l'équipe municipale a décidé, préalablement à la reprise des sépultures relevant du régime ordinaire, d'accorder un délai aux familles concernées afin de leur permettre de se faire connaître en mairie et de prendre toute disposition qu'elles jugeraient utiles concernant *leurs* défunts.

À ce titre, les familles disposent jusqu'au 20 décembre 2022. En revanche, au terme de ce délai, la commune procédera à la reprise des sépultures, en l'état et les restes seront ré-inhumés avec toute la décence requise dans une sépulture communale convenablement aménagée dite « ossuaire ».

Afin de respecter scrupuleusement la législation en vigueur et faire en sorte que cette démarche se déroule dans les meilleures conditions avec la nécessaire précision juridique, la municipalité a fait appel à un cabinet spécialisé en la matière : le Groupe ELABOR, département « Cimetières de France ».

Néanmoins, la participation active de tout un chacun par la communication en mairie de tout renseignement complémentaire au sujet des défunts qui sont inhumés dans ces sépultures et de leur famille est un élément humain fondamental pour mener à bien cette mission. Notre commune pourra alors retrouver, à l'horizon 2021-2022, un cimetière à la fois conforme à la législation, à la hauteur du respect dû aux défunts et de la valeur patrimoniale et historique de ce site, lieu de repos éternel et de recueillement.

La municipalité

INFORMATIONS DIVERSES

DECHETTERIE DE BARAQUEVILLE

Zone d'Activités de Marengo 12160 BARAQUEVILLE

Tél.: 05 65 71 97 84

Horaires d'Ouverture aux Publics

Lundi : 9h30 à 12h30-14h00 à 18h00 Mercredi : 9h30 à 12h30-14h00 à 18h00 Vendredi : Fermée le matin-14h00 à 18h00 Samedi : 9h30 à 12h30-14h00 à 18h00



TERRAIN À VENDRE

Le lot n°5 du lotissement le « Clos de Caufour » est toujours disponible à la vente au prix de 34 482 € TTC. Si vous êtes intéressé merci de prendre contact avec la mairie.



SITE INTERNET

www.boussac-aveyron.fr

Les comptes rendus des conseils municipaux vous sont présentés dans ce bulletin en version abrégée. Vous pouvez les retrouver en intégralité sur le site internet à la rubrique :

« Vie municipale - séances du Conseil ».

Pensez aussi à regarder la page « *actualités-revue de presse* » sur laquelle vous retrouver l'ensemble des articles publiés dans Centre Presse avec l'aimable autorisation de notre correspondant presse, M. Alain PUECH.

RECENSEMENT DES JEUNES A 16 ANS

Les jeunes gens et jeunes filles nés en **Avril Mai Juin 2006 (2**ème **période**) doivent se faire recenser en mairie à partir de leur date d'anniversaire. Merci de vous munir de votre pièce d'identité et du livret de famille de vos parents.

Le recensement est obligatoire et donne des droits.

ANIMATIONS DATES À RETENIR

SAMEDI 30 AVRIL 2022

Raid orientation et balade « La boussacoise ». Cf affiche page suivante

Inscriptions: http://www.engage-sports.com/la-bousscoise-2022



DIMANCHE 29 MAI 2022

Randonnée organisée par l'association « Sur les chemins de Boussac et du Ségala » autour de Camboulazet. Renseignements au 06 25 12 67 46

DIMANCHE 26 JUIN 2022

Randonnée « les Cimes du Château de Valon » à Lacroix-Barrez organisée par l'association « Sur les chemins de Boussac et du Ségala ».

Renseignements au 06 25 12 67 46

SAMEDI 9 JUILLET 2022

Marché gourmand organisé par le Comité d'Animation et de Loisirs, de 18h-23h, Place de l'Église.

DIMANCHE 23 OCTOBRE 2022

Déjeuner organisé par le Comité d'Animation et de Loisirs, à partir de 8h00 à la Salle de Fêtes





inscriptions

http://www.engage-sports.com/la-boussacoise-2022





+ D'INFOS



Nous vous donnons rendez-vous le samedi 30 avril pour notre premier raid orientation en pleine nature

"La Boussacoise".

Un concept Un parcours libre et ludique ouvert à tous

à pied ou VTT, en courant ou en marchant

Un challenge Trouver le plus possible de balises.

Pour réussir le challenge, vous avez le choix entre des parcours Expert ou Découverte.

Accueil dès 14h / Départ 15h 3h Expert ou Découverte VTT ou à pied

(peut se faire aussi à son rythme)

Accueil 15h30 / Départ 16h30 2h découverte VTT ou à pied

Le parcours de 2h est idéal pour découvrir l'activité "orientation en pleine nature".

L'inscription est individuelle mais rien ne vous empêche de faire la course en équipe ou en famille.

- Inscription individuelle + collation* = 15€
- Inscription en équipe = 15€ pour le chef d'équipe

+5€ par personne pour la collation*

(gratuite pour les enfants de - 10 ans)
Ce tarif permet d'avoir une carte magnétique par personne ou par équipe.

Réservation avant le 24 avril pour la collation

Le groupe "No Soucy" animera l'après-midi en musique

A partir de 19h00 : Remise des prix

Aux vainqueurs : Repas au Restaurant COSTES...

*La collation comprend toasts+pizza salée et sucrée cuits au four à pain + boisson

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2022

<u>Présents</u>: BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOUZID Patricia, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques,

MOUYSSET Sandrine, POUGET Sabine, SOULIE Jean-Marc. **Absents et excusés:** BOURSINHAC Candie, SOLIER Richard

Secrétaire de séance : BÉGUÉ Elodie

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

PERSONNEL

Le Maire propose au conseil municipal de réévaluer le montant du RIFSEEP instauré en 2017 par délibération. Monsieur le Maire propose de modifier les montants plafonds de l'IFSE de 2610 à 4000 ϵ . Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas de la somme versée aux agents mais du montant plafond. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR PROJETS COMMUNAUX

Lors de sa réunion en date du 12 janvier 2022, la commission Sport a étudié le projet de transformation du terrain de tennis en terrain multisport (baskets, handball, football, volleyball et badminton). Monsieur HENRY Christian a sollicité l'entreprise STPM de Bressols (Tarn-et -Garonne). Le devis s'élève à 11 290 € HT. Des subventions vont être demandé à l'Agence Nationale Du Sport. le Conseil Municipal approuve le projet et son plan de financement.

RACCORDEMENT PARCELLE E360 À L'ISSANCHOU

Monsieur le Maire indique qu'un permis de construire a été déposé à l'Issanchou, pour la construction d'une maison individuelle. La commune doit prendre à sa charge le raccordement du terrain aux réseaux (électricité et eau) jusqu'en limite de propriété car la parcelle est située en zone U du PLU.

ECOLE - SIVOS DU PAYS SEGALI

Le bureau du SIVOS ne s'est pas réuni depuis le dernier conseil municipal.

PAYS SEGALI COMMUNAUTÉ

Le prochain conseil communautaire aura lieu le jeudi 27 janvier à 20h30 à Gramond.

QUESTIONS DIVERSES

LOTISSEMENTS

Monsieur le Maire indique que le lot n°3 du lotissement l'Eminade est réservé. Pour le lotissement du Clos de Caufour, le lot n°5 est à nouveau disponible.

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

Une nouvelle commune du Tarn-et-Garonne va adhérer au syndicat. Les communes membres du syndicat seront amenées à émettre un avis sur cette adhésion dans les mois à venir.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement général de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février. Le recensement est obligatoire pour tous.

COMMISSION COMMUNICATION-INFORMATION

La commission s'est réunie le 4 janvier. Elle a décidé de passer à 4 bulletins par an (janvier-avril- juillet-octobre) édités totalement en couleur.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2022

<u>Présents</u>: BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOURSINHAC Candie, BOUZID Patricia, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine,

MAUREL Jacques, MOUYSSET Sandrine, SOLIER Richard. **Absents et excusés:** POUGET Sabine, SOULIE Jean-Marc

Secrétaire de séance: BÉGUÉ Elodie

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

AUTORISATION AU MAIRE DE MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au titre du budget 2021, sur le budget principal de la commune.

LOTISSEMENT « LE CLOS DE CAUFOUR » : AUTORISATION VENTE LOT N° 4 ET N° 5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise la vente des lots suivants :

- Lot n°04 à M. MADRIERES Robin et Mme MOUSSON Prescillia
- Lot n°05 à M. LLORIA Jonathan et Mme ARNOUX Chloé

selon le prix de vente, fixé à 42 € avec TVA sur la marge incluse comme suit:

N° du lot	Contenance en m²	Prix HT	Prix TTC	Montant TVA à la marge
4	939	34 277,27 €	39 438 €	5 160,73 €
5	821	29 969,80 €	34 482 €	4 512,20 €

LOTISSEMENT « L'EMINADE » : AUTORISATION VENTE LOT N°4

Le Conseil Municipal autorise la vente du lot n°4 du lotissement « l'Eminade » pour une superficie de 942 m² au prix de 20 724 \in TTC à M. SOULIE Jacques. Il précise que le prix de vente est fixé à 22 \in avec TVA sur la marge incluse comme suit :

N° du lot	Contenance en m ²	Prix HT	Prix TTC	Montant TVA à la marge
4	942 m²	18 015,23 €	20 724 €	2 708,77 €

PROJET HANGAR COMMUNAL

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'un hangar communal. La Commune ne dispose pas aujourd'hui d'un bâtiment pour entreposer le matériel de la commune. Monsieur SOLIER Richard indique qu'il a sollicité plusieurs entreprises afin d'obtenir différents devis. Le projet s'élèverait à 94 424,21 € HT.

Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-après :

- Subvention au titre de la DETR 40 % : 37 769,68 € - Subvention Département 30% : 28 327,26 € - Autofinancement Commune : 28 327,27 €

Le Conseil Municipal approuve le projet et son plan de financement.

ECOLE - SIVOS DU PAYS SEGALI

Au cours de la dernière réunion du SIVOS, les élus ont évoqué le projet de la commune de Manhac. Monsieur le Maire indique que le cout de fonctionnement des écoles a augmenté du fait de la baisse des effectifs. Pour la rentrée, l'école de Boussac devrait pouvoir maintenir les postes d'enseignantes malgré un départ important d'enfants en 6ème. Monsieur le Maire et monsieur l'adjoint au Maire responsable des écoles, M. SOLIER, ont rencontré à plusieurs reprises l'inspecteur d'académie en ce sens.

PAYS SEGALI COMMUNAUTÉ

VOIRIE : les marchés voirie ont été attribués. Les travaux préparatoires seront assurés par l'entreprise CCTP12. Le marché voirie a été attribué à l'entreprise ETPL&V pour le secteur Nord de la Communauté de communes, dont Boussac.

Le conseil municipal valide le programme voirie pour 2022 à savoir les travaux à Masgarnit et au four à pain à Boussac. La prochaine commission voirie de la communauté aura lieu le 23 février.

ESPACE PROPRETE : la commune s'est inscrite dans le programme 2022 pour 3 espaces propretés identiques à celui du Fraysse, un à la Ferry, un à l'Eminade et un à la salle des fêtes.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire précise que des travaux d'entretien sont à prévoir à l'église et qu'il a demandé à M. TAVARES un devis.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2022

<u>Présents</u>: BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOURSINHAC Candie, BOUZID Patricia, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSSET Sandrine, SOLIER Richard, SOULIE Jean-Marc.

Absents et excusés: BÉGUÉ Elodie, POUGET Sabine

Secrétaire de séance: JANKOWSKI Sandrine

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de rajouter une délibération à l'ordre du jour pour l'octroi d'une aide pour l'Ukraine.

ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS

Monsieur le Maire indique que l'article L 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales impose désormais aux communes la réalisation d'un document établissant « un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Monsieur SOULIE Jean-Marc présente pour la commission « finances », les chiffres des comptes administratifs. Le compte administratif fait apparaître les résultats des dépenses et des recettes 2021 et la gestion des finances par le Maire. Celui-ci ne participe donc pas au vote.

M. Jacques MAUREL prend la présidence du Conseil Municipal qui approuve les comptes administratifs 2021 de la commune, du service assainissement, du lotissement « le Clos de Caufour » et du Lotissement l'Eminade.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 DU RECEVEUR

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021, par le receveur, visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2021

Pour le service assainissement, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2021 ainsi :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 22 224,50 \in
- excédent de fonctionnement à reporter sur l'exercice 2022 : 26 073,96 €

Le compte administratif de la commune fait apparaître un excédent de fonctionnement 302 860,37 € et un excédent d'investissement de 46 774, 32 €. Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement en recettes à l'article 002.

SIVOS DU PAYS SEGALI

Le conseil syndical du SIVOS doit se réunir la semaine du 14 au 19 mars.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SEGALI

<u>Voirie</u>: M. MAUREL Jacques indique que la communauté de communes a décidé de supprimer l'équipe du point à temps.

SPANC : la communauté de communes a recruté M. AZNAR Romain comme contrôleur.

4 900 installations individuelles sont à contrôler. Compte tenu du personnel, l'ensemble des installations seraient contrôlées tous les 11 ans.

AIDE FINANCIERE POUR L'UKRAINE

Monsieur le Maire rappelle le conflit qui oppose l'Ukraine et la Russie. Dans ce contexte, l'Ukraine doit faire face à une situation de crise. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'octroi d'une aide à hauteur de $2 \in \text{par}$ habitants, soit $1\ 200 \in \text{pour}$ aider l'Ukraine. Le conseil municipal valide cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

COMMISSION ESPACES VERTS

La commission s'est réunie et il a été décidé de placer des pots de fleurs au niveau du rétrécissement à l'entrée de Boussac, rue du centre, afin d'accentuer le phénomène de rétrécissement et faire ralentir les usagers de la route, si ce dispositif s'avère efficace, il sera étendu aux autres rétrécissements.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2022

<u>Présents</u>: BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, MAUREL Jacques, MOUYSSET Sandrine, SOLIER Richard, SOULIE Jean-Marc.

<u>Absents et excusés</u>: BOURSINHAC Candie, BOUZID Patricia, JANKOWSKI Sandrine, POUGET

Secrétaire de séance: BÉGUÉ Elodie

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition de l'année 2021 pour l'année 2022.

DUREE DES AMORTISSEMENTS

Monsieur le Maire rappelle que pour les budgets gérés en M49, les dotations aux amortissements des immobilisations sont obligatoires. L'amortissement représente le coût d'usage des immobilisations et permet d'enregistrer la dépréciation économique du bien.

Le Conseil Municipal décide de fixer la cadence d'amortissement des immobilisations à : réseaux assainissement :60 ans, raccordement au réseau : 50 ans, stations épuration : 30 ans, travaux de curage ou de vidange :15 ans, bâtiments légers, abris :10 ans

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

Monsieur SOULIÉ Jean-Marc présente les budgets primitifs 2022 proposés par la commission finances. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les budgets primitifs 2022 qui se résument comme suit :

Commune

DEPENSES			RECETTES						
chap	libellé	CA 2021	BP 2022	chap	libellé	CA 2021	BP 2022		
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
011	Charges générale	129 031.65	154 450.00	13	Atténuation charges	0.00	300.00		
012	Charges personnel	85 290.97	104 616.00	70	Produits des services	23 065.26	24 730.00		
014	Atténuation produits	12.00	1 050.00	73	Impôts et taxes	159 730.37	180 900.00		
65	Indemnités, participations	211 176.37	208 290.00	74	Dotations	251 901.79	211 455.00		
66	Intérêts d'emprunts	2 357.78	2 200.00	75	Autres produits d	49 320.98	48 800.00		
67	Charges excep		65 445.31	76	produits financiers	1.80			
				77	produits excep	86 514.92			
042	Amortissements	147 419.98	42 909.37	042	Immobilisation corp	15 027.55			
23	Virement SI		190 084.69	2	Résultat fct reporté		302 860.37		
Total dépenses de fct 575 288.75		769 045.37	Т	otal recettes fct	585 562.67	769 045.37			
		<u>SI</u>	ECTION D'IN'	VESTIS	<u>SEMENT</u>				
001	Déficit vit reporté			001	Excédent ivt reporté		46 774.32		
16	Remboursement de capital	15 916.57	16 645.00	10	Dotations, fonds divers	23 977.44	25 000.00		
204	Sub d'équipement	33 891.96	49 525.00	13	Subventions	5 160.00	16 800.00		
21	Immobilisation corp	112 524.31	382 200.00	165	Dépôts et caution	767.02	191 246.93		
23	Travaux en cours		0.00	040	Amortissement	147 419.98	42 909.37		
27	Avance Budget		65 445.31	24	Produits des cessions		1 000.00		
040	+/- value cession	15 027.55		21	Virement SF		190 084.69		
041	Immobilisation	968 486.12		041	Immobilisation	968 486.12			
To	otal dépenses ivt	1 145 846.51	513 815.31	T	otal recettes ivt	1 145 810.56	513 815.31		

Service assainissement

DEPENSES				RECETTES				
chap	libellé	CA 2021	BP 2022	chap	libellé	CA 2021	BP 2022	
SECTION DE FONCTIONNEMENT								
011	Charges à caractère général	655.05	6 990.00	70	Branchement	0.00	0.00	
012	Charges de personnel	4 945.72	6 000.00	70	Redevances	19 916.50	20 500.00	
014	Atténuation de produits	2 747.00	2 941.00	70	Contributions	14 380.24	15 000.00	

66	Charges financières	6 4 99.69	5 627.00	74	Subventions	25 000.00	16 176.00
673	Titre annulés	138.00		777	Autres produits	0.09	0.00
042	Amortissements	16 320.75	16 076.00	042	Amortissements	5 982.23	5 982.23
23	Virement à la SI		46 098.19	2	Excédent fct		26 073.96
To	otal dépenses de fonct	31 306.21	83 732.19	Total	recettes de fonct	65 279.06	83 732.19
		<u>SEC</u>	TION D'IN'	VESTISSI	<u>EMENT</u>		
1	Déficit antérieur		22 224.50	21	Virement SF		46 098.19
16	Remboursement capital	25 263.52	26 137.00	40	Amortissement réseaux	15 732.75	16 076.00
21	Immobilisations corporelles	7 299.50	20 000.00	40	Amortissement études	588.00	0.00
23	Travaux en cours	0.00	11 623.96	1022	FCTVA	0.00	1 569.00
40	Amortissements	5 982.23	5 982.23	1068	Affectation du résultat	13 459.77	22 224.50
	Total dépenses ivt	38 545.25	85 967.69	To	tal recettes ivt	29 780.52	85 967.69

CIMETIÈRE : PROCÉDURE DE RÉGULARISATION, AVANT REPRISE, DES SÉPULTURES SANS CONCESSION

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il existe dans le cimetière communal nombreuses sépultures, dont l'existence est parfois ancienne et dans lesquelles un ou plusieurs défunts de la même famille y ont été inhumés sans que cette dernière soit pour autant titulaire d'une concession à l'endroit considéré. Le conseil municipal décide de procéder aux mesures nécessaires à la régularisation de ces situations.

PROJET HANGAR COMMUNAL

Monsieur Le Maire rappelle le projet du hangar communal. Dans la cadre de ce projet, la commune peut solliciter des subventions auprès de l'État au titre de la DETR, auprès du Département, mais aussi auprès de la Région Occitanie au titre du FRI.

SIVOS DU PAYS SEGALI

Le dernier Comité syndical a eu lieu le 16 mars. Il a été question des tarifs de la restauration scolaire. Ce coût du repas passe de 3,85 € le repas à 3,95 €. Le calcul du cout réel de fonctionnement par enfant pour l'école de Boussac est de 1729,24 € par enfant pour 2021.

PAYS SEGALI COMMUNAUTÉ

Lors de la dernière réunion, le conseil de communauté a voté les comptes administratifs et compte de gestion 2021 des différents budgets du Pays Ségali Communauté. Il a également été décidé du versement d'un fond de concours pour l'utilisation de la salle de réunion de la mairie de Baraqueville. La communauté a également adopté une convention d'objectif avec le centre social et culturel du Pays Ségali.

QUESTIONS DIVERSES

<u>DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS A DROIT DE PREEMPTION URBAIN A BOUSSAC : DECISION DU MAIRE</u>

Monsieur le Maire rappelle les deux dernières DIA pour lesquelles il a renoncé à son droit de préemption.

LE COMITE VA DE L'AVANT

C'est un rituel de la mi-janvier pour le comité d'animation et loisirs de Boussac : Son assemblée générale. A l'occasion de cette dernière il fut bien évidemment évoqué le programme, encore une fois tronqué, de la saison écoulée où on aura malgré tout fait le maximum pour assurer le minimum. Il a fallu s'adapter à la situation et à ce titre la soirée Apéro-concert fut remplacée par un marché gourmand qui a connu un franc succès. Avec les normes sanitaires en vigueur, la soirée Choucroute a malgré tout pu se dérouler et les rencontres dominicales ont pu reprendre une fois les restrictions levées. Le bilan financier fait état d'un bénéfice de près de 1700 €, ce qui est tout à fait honorable eu égard des conditions particulières.

Après avoir démissionné, le nouveau bureau est reconduit comme suit :

Co présidents > Olivera Julien et Mazenc Elisabeth

Trésoriers > Gayraud Audrey et Mazenc Jacques

Secrétaires > Mazenc Justine et Henry Isabelle.

Après avoir débattu de la programmation pour 2022, la proposition suivante est faite :

Petit déjeuner > 6 mars

Marché gourmand > 9 juillet

Petit déjeuner > 23 octobre

Choucroute > 19 novembre

Quelques investissements sont prévus pour améliorer notamment le travail en cuisine (chariot, machine sous vide...)

Cette assemblée s'est clôturée par une savoureuse soupe au fromage accompagnée de la galette de saison.



LA TAVERNE D'ALBERT ETOFFE SES ACTIVITES

Le bien nommée « Taverne d'Albert » qui fait vivre le four communal a tenu récemment son assemblée générale. Il faut dire que 2021 aura été une année charnière pour cette association qui a concrétisé son projet en remettant le four en chauffe et par là même y faire l'apprentissage des premières cuissons. Avec l'aide précieuse de personnes expérimentées, la maitrise des opérations s'est rapidement concrétisée, permettant ainsi de réaliser ces dernières avec des résultats tout à fait honorables.

Le président Dominique Laurent a donc ouvert cette assemblée en remerciant toutes les personnes présentes et celles qui ont contribué au succès des diverses manifestations. Pour ce qui est du bilan financier, Audrey fait part des chiffres qui font apparaitre une somme de 3478 € sur le compte à l'instant de la réunion, et il faut la remercier pour le dossier qu'elle a instruit et qui a permis de récolter la somme de 1000 € attribuée par la fondation du patrimoine et qui correspond au deuxième prix. Ce dernier devrait être reçu officiellement auprès du département. Après démission du bureau, celui-ci est reconduit comme suit : Président Dominique Laurent - Secrétaire Elisabeth Mazenc - Trésorière Audrey Gayraud.

Sont alors abordées les animations de l'année en cours dont nous vous faisons part ci-dessous :

- 30 avril : Opération menée conjointement avec le club de randonnée (cuissons pour la collation après la marche)
- 9 juillet : Marché gourmand
- 4 septembre : journée four ouvert. Le four sera mis en chauffe et toutes les personnes qui le souhaitent pourront venir faire cuire leurs réalisations.
- Galette pour l'épiphanie 2023.

L'association souhaite également créer un logo pour lui donner une identité supplémentaire.

Il ne faut pas oublier que le four a connu par le passé une fonction particulière concernant la production du chanvre avec notamment son pignon incrusté de pierres percées servant au séchage : Une production qui était vouée à l'artisanat du textile. Des recherches vont être faites pour présenter cette activité, très importante chez nous au 19^e siècle. Un appel est par ailleurs lancé à

toutes celles et ceux qui auraient des informations, et pourquoi pas du matériel à apporter.

Dans un cadre pédagogique l'idée est également émise de faire des opérations découverte auprès des écoles.

Cette assemblée se termine autour du pot de l'amitié et nous souhaitons bon vent et bonnes flammes à cette association dont la devise pourrait être « Soyons four ».



LE PUBLIC TRANSPORTE PAR BABAYAGA

Le centre social et culturel du Pays Ségali a lancé sa saison de spectacles en itinérance pour tout public récemment à la salle des fêtes de Boussac avec l'interprétation de BABAYAGA interprétée par Nora JONQUET de la CIE et moi de Toulouse. Près d'une centaine de personnes mixant habitants et familles de la commune ainsi que des communes voisines et plus largement de celles de la communauté ont répondu présents pour assister à ce spectacle.

Inspiré d'un conte Russe, BABAYAGA raconte le voyage initiatique d'une petite fille au cours duquel elle vaincra ses peurs et forgera son identité. Ce conte fait voyager les enfants dans des contrées lointaines rythmé par des musiques tsiganes dans un décor chaleureux. Un spectacle de 40 minutes qui a emporté le public par les émotions et toute la sensibilité de cette petite fille qui a su déjouer toutes les intentions satiriques de l'ogresse BABAYAGA.

Vous pouvez trouver toutes les informations nécessaires concernant les diverses activités du CSCPS sur l'agenda que vous avez reçu du Pays Ségali.









LES ELEVES DU CYCLE 2 DECOUVRENT LA MUSIQUE

Au pays des cent vallées, c'est « la vallée de l'étrange » que les élèves du cycle 2 ont découverte dans un cadre tout particulier de musique improvisée par le contrebassiste et compositeur Pascal NIGGENKEMPER. Pour plus de précisions, il s'agissait là d'une opération « musiques itinérantes en Pays Ségali », programmée par AVEYRON CULTURE. Au travers de deux séances en classe les écoliers de CP/CE /CE2 ont tout d'abord découvert les instruments, en l'occurrence une contrebasse augmentée (munie de moteurs) et une contrebasse acoustique qui évoluent en interaction. C'est dans ce cadre-là que les élèves ont découvert l'univers musical tout en évoluant sur scène dans cette ambiance musicale. Après les deux interventions en classe, une troisième rencontre avait lieu dans la salle du cinéma de BARAQUEVILLE où ils étaient rejoints par leurs camarades de l'école Georges BRASSENS pour ce qui ressemblait à une représentation finale. Une très belle action que cette opération initiatique, faisant découvrir aux plus jeunes l'instrument, la musique et les rythmes, par le biais d'une approche tout à fait ludique.







PREMIERE REUSSIE POUR LES GALETTES

Après avoir fait plusieurs cuissons de pain au four communal et être rompus à tous les petits trucs et astuces de cette technique, les membres de l'association ont décidé de marquer la fête de l'épiphanie en programmant quelques fournées de galettes. Une trentaine d'entre elles ont été ainsi confectionnées par les filles de l'association. Bien garnies de frangipane elles ont passé une nuit au frais avant de rencontrer la chaleur du four. Quelques craintes étaient présentes en raison de la délicatesse de cette cuisson, mais nous pouvons dire que celle-ci fut bien maitrisée et la satisfaction fut totale de voir s'aligner ces gourmandises de saison parfaitement dorées, gonflées et croustillantes à souhait. Pour ce qui est de l'insolite, ce sont des fèves en bois qui ont craqué sous les dents de tous les rois et reines potentiels. C'est ainsi qu'un nouveau pan de l'activité du four semble être maitrisé. La prochaine mise en chauffe de celui-ci pourrait se situer au 30 avril pour une opération de cuisson jumelée avec le club de randonnée local.









LE BULLETIN COMMUNAL EVOLUE

La commission communication – information avait provoqué une réunion pour la rédaction du bulletin en cours et donner une orientation nouvelle à celui-ci. Il faut bien dire qu'il n'a eu de cesse de se transformer depuis ses origines où il ne se cantonnait qu'à relater uniquement les décisions du conseil municipal. Avec l'arrivée de nouveaux moyens techniques il a évolué avec des mises en page plus attractives, davantage de clichés et une information qui s'est abondamment élargie aux infos diverses et aux associations.

C'est ainsi que ce bulletin va passer de trois à quatre parutions annuelles (janvier, avril, juillet, octobre) dans un but d'alléger le nombre de pages et d'avoir une plus grande flexibilité pour les évènements festifs ou autre. En ce qui concerne l'évolution technique, l'acquisition d'un nouveau copieur va permettre une impression A3 avec option d'agrafage pour un gain de temps important. Outre les pages de garde habituelles en couleur, c'est la totalité du bulletin qui bénéficiera de ce visuel plus attractif. La couverture de chaque numéro sera identique dans sa structure pour chaque année, lui donnant ainsi un côté millésime.

Info aux associations : Pour les parutions de vos fêtes et activités diverses, il vous est demandé de les faire parvenir auprès du secrétariat de mairie avant le 15 janvier, 2 avril, 25 juin et 8 octobre, afin d'en faire la relecture – validation pour impression. Pour les communiqués, toujours foisonnants de fin d'années, une double – page pourra être jointe au bulletin.

Internet : Il est rappelé que vous pouvez prendre connaissance de ces bulletins d'information sur le site de la mairie http://www.boussac-aveyron.fr



LA TETE DE VEAU TOUJOURS AUTANT APPRECIEE PAR LES GOURMETS

Les petits déjeuners proposés par le comité d'animation sont toujours des moments privilégiés que tous les fins gourmets qui se respectent ne manqueraient sous aucun prétexte. Le tout dernier qui vient d'avoir lieu n'a pas dérogé à cette règle et a connu un franc succès. En effet ce sont près de 140 personnes qui sont venues apprécier la fameuse tête de veau sauce Gribiche (ou les traditionnels tripous). Un bon moment de partage, d'autant plus apprécié après ces longues et frustrantes périodes de contraintes sanitaires. Encore une fois, toutes nos félicitations aux cuisiniers bénévoles qui maitrisent la réalisation de ce met traditionnel et à tous les membres du comité pour leur implication responsable et sans faille.





OPERATION PIECES JAUNES UNE BIEN BELLE INITIATIVE

Si Corneille a écrit qu'aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années, il en va de même dans certains cas pour les valeurs de solidarité. On peut dire à ce titre que Jade et Romy en sont un parfait exemple pour la démarche citoyenne qu'elles viennent d'accomplir. Il n'est pas exagéré de penser qu'il y a une part d'atavisme dans leur action avec l'intervention de leur mamie Christine (responsable entre autres du téléthon) et qui leur a suggéré de faire une opération pour les pièces jaunes. Qu'à cela ne tienne, le libre choix étant donné pour confectionner les tirelires, leurs petites mains se sont aussitôt mises en action pour les confectionner. Après ce travail manuel et leur alimentation avec ces pièces jaunes, les deux précieux coffres forts ont été remis au bureau de poste local. On ne peut que féliciter Jade et Romy Chamouleaud pour cette démarche qui va bien au-delà de celle-ci et qui leur inculque des valeurs de solidarité et de citoyenneté. Des petites pièces qui peuvent paraitre des petits gestes, mais qui ont une grande valeur auprès des enfants hospitalisés qui sont soutenus par ces multiples engagements.



Les pièces jaunes : Cela fait trente ans que cette opération fut lancée et la devise « Les petits ruisseaux font les grandes rivières » en est une parfaite illustration car on peut faire état que celleci a permis le financement de 72 maisons des ados, 2823 chambres de parents-enfant et de subventionner 70 maisons des parents. À noter que le parrain de cette opération n'est autre que le sélectionneur national de l'équipe de France de football Didier Deschamps, et la fondation est présidée par la première dame Brigitte Macron.



RETOUR GAGNANT POUR LE QUINE DE L'ESSOR

Cela faisait bien longtemps que la salle des fêtes n'avait pas résonné à l'enchainement des chiffres du loto. Ce fut récemment un retour gagnant avec le quine de l'Essor qui a permis à tout un chacun de retrouver cette ambiance hivernale avec cet espoir permanent de pouvoir aligner les cinq chiffres de la chance. Pas moins d'une dizaine de gâteaux à la broche accompagnés d'autres superbes lots ont ainsi permis de ravir les heureux lauréats de cette édition 2022. Les organisateurs et organisatrices remercient les participants qui se sont pliés aux jauges et contraintes sanitaires, ainsi que les nombreux et généreux donateurs qui ont largement contribué à ce succès.







ON A QUINE POUR LES ECOLIERS



Cet hiver fut le retour gagnant (pour certains) des quines qui ont animé quelques dimanche après-midi à la salle des fêtes, avec l'égrenage de un à quatre-vingt-dix de ces chiffres tant espérés. Après le quine de l'essor et celui du conseil paroissial qui ont chacun connu un beau succès, ce fut récemment celui des écoles qui a mobilisé organisateurs, parents et enfants ainsi que la population ayant répondu présent à cette sollicitation. En préambule, le quine des enfants a comblé ces derniers avant que l'enchainement des dix-huit quines ne ravisse les heureux gagnants au travers des superbes lots proposés. Outre l'aspect ludique d'une telle manifestation, la participation financière s'avère

capitale pour ne pas dire essentielle au bon fonctionnement de la caisse des écoles et de sa participation aux diverses activités qui se succèdent tout au long de l'année.





LES MARCHEURS FONT DE LA RESISTANCE



Une quinzaine de randonneurs Boussacois et Boussacoises ont récemment fait leur balade mensuelle et avaient choisi pour cela d'aller découvrir un secteur du pays Naucellois avec comme point de départ le charmant village de CABANES. Les conditions climatiques ont rendu le départ quelque peu glissant avec le brouillard comme compagnon de route, mais après avoir emprunté les chemins tout rentrait dans l'ordre et ces derniers nous ont conduits après un enchainement de chemins forestiers jusque sur les bords du

Lezert que nous connaissons bien, celui-ci prenant sa source sur la commune de Boussac. Nous l'avons franchi une première fois au village La Galie et plus particulièrement au niveau de son moulin et de son cadre particulièrement pittoresque et superbe. Un deuxième passage sous le village de Villelongue permettait de mesurer la différence avec son débit initial que nous connaissons au Pont de membre. Un chemin tortueux nous amenait à l'ancienne chapelle de Villelongue, transformée depuis les évènements de la dernière guerre en musée de la résistance. Bernard Malgouyres, l'un des responsables de l'association nous ouvrait les portes et nous racontait l'histoire de ce musée alimenté de précieuses anecdotes le concernant. Nous le remercions de nous avoir fait part de cette page relativement récente de notre histoire. Après avoir atteint le point zéro du profil du circuit, ce fut la remontée vers CABANES où collation et vin chaud ont réchauffé les corps et les cœurs.









LA TAVERNE D'ALBERT : RESTAUREE ET RECOMPENSEE



On peut dire que pour sa première année d'activités, La Taverne d'Albert aura connu un véritable baptême du feu, rien de plus normal pour un four me direz-vous. C'est dans le cadre de la réhabilitation et remise en service de ce dernier que l'association s'est inscrite au concours organisé par le conseil départemental et qui récompense les diverses initiatives locales, animées par le désir de préserver ce patrimoine. Ayant obtenu le deuxième prix dans la catégorie restauration du patrimoine, les membres de

l'association ont répondu à l'invitation du conseil départemental pour la remise de ces récompenses et surtout reconnaissances, dans la charmante église de ST AGNAN (12^e siècle) sur la commune de SEGUR. Après avoir été accueillis par le maire de la commune *Gilles PLET*, Arnaud VIALA (président du conseil départemental) et Christine PRESNE (Vice-présidente en charge de la culture) ont souhaité la bienvenue et adressé leurs félicitations à toutes ces personnes, bénévoles pour la quasitotalité et venus des quatre coins du département, qui œuvrent pour la préservation et mise en valeur de leur patrimoine local. Le président n'a pas manqué de saluer toutes ces démarches « L'Aveyron a fait et fera tout pour accompagner ceux qui ont à cœur de préserver et d'entretenir les innombrables édifices patrimoniaux que nous avons la chance d'avoir. Nous savons que toutes ces interventions reposent souvent sur les épaules de bénévoles engagés. Sans vous, il y aurait de grandes pertes dans notre patrimoine. L'Aveyron souhaite accompagner toutes ces démarches. »

Entre la restauration d'un moulin à eau à POMEYROLS et la reconstruction de cazelles sur le causse de Bezonnes, le four à pain et son pignon destiné au séchage du chanvre s'est octroyé le deuxième prix, venant récompenser l'association pour son engagement. « Ce n'est pas la compétition qui prévaut, nous examinons chaque lauréat avec sérieux et il y a une grâce pour certains projets » a bien précisé Mme Christine PRESNE.

Après avoir reçu ce prix, Dominique Laurent (président de l'association) et François Carrière (Maire de la commune) ont à leur tour remercié le département pour son engagement et son soutien à de telles initiatives tout en précisant l'intérêt de ce four à pain très bien intégré dans le village, à

proximité de l'église classée aux bâtiments de France et dont sa deuxième fonction liée à la culture du chanvre reste encore à développer. Nul doute que ce prix obtenu, même s'il ne faisait pas partie des prérogatives premières de l'association, est un fort gage d'encouragement pour celle-ci à continuer de faire vivre ces vieilles pierres. Rendez-vous au 30 avril pour la prochaine chauffe lors de la journée conjointement organisée avec le club « Sur les chemins de Boussac et du Ségala ».



PREMIER PRIX POUR THOMAS BLANC AU SALON



Les lampions du dernier salon de l'agriculture viennent de s'éteindre et l'heure est venue pour l'ensemble des participants de faire le point des nombreux et différents concours qui ont jalonné ce grand rendez-vous national, véritable vitrine de l'agriculture française. Nous pouvons nous enorgueillir à ce titre d'avoir parmi nous un champion, en l'occurrence il s'agit de Thomas Blanc de Cussan, lauréat du trophée du meilleur pointeur de la race limousine. Pour ce qui est du chemin parcouru, il y eut tout d'abord une

première sélection de 600 participants de laquelle une trentaine de champions départementaux se sont rendus à Paris et quatre, dont Thomas faisait partie, ont été retenus pour la finale. Sur une section de 6 vaches et un pointage de deux d'entre-elles à effectuer, il est sorti vainqueur de ces deux épreuves avec des jugements à porter sur la conformation, les aplombs, la qualité de race et le développement squelettique. Une bonne vingtaine de critères au total pour déterminer les caractéristiques précises de chaque bête. Ce prix obtenu a d'autant plus de signification qu'il est obtenu par un candidat hors berceau de la race, à savoir Corrèze, Creuse, Haute vienne. Tout cela ne s'improvise pas et le chemin qui a conduit Thomas à ce résultat est tout d'abord le milieu familial où tout petit il s'est imprégné de cette passion des animaux et des limousines plus particulièrement auprès de son père Sébastien qui a lui aussi récolté de nombreux prix, notamment pour les bœufs de Pâques. Il termine actuellement sa formation de production animale au lycée de La Roque et s'installera tout naturellement sur la ferme familiale où il n'aura de cesse de développer ses connaissances et sa jeune expérience au service du troupeau pour continuer à le faire évoluer. Il faut également préciser que le lycée de La Roque peut être satisfait d'avoir dans ses rangs trois meilleurs pointeurs en race Limousine, Aubrac et Brune.

On ne peut que souhaiter à Thomas de continuer à s'épanouir au travers de cet univers de l'élevage, qui en marge de ses aspects parfois contraignants sait aussi rendre des moments particulièrement gratifiants. Ce premier salon pour Thomas fut un coup de maitre et en est un exemple parfait.



IMAGES DE L'ESSOR





















L'idée Recette



Un dessert du sud Aveyron par excellence : LA FLAUNE

Pour la pâte brisée 250 g de farine 125 g de beurre 1 œuf 1 pincée de sel et de sucre

Pour l'appareil
4 œufs
200 g de sucre
400 g de recuite
25 cl de crème liquide
1 dl de fleur d'oranger
1 dl de rhum blanc



Préparation de la pâte

Mélangez le beurre, que vous aurez laissé à température ambiante quelques heures afin qu'il se ramollisse, avec la farine pour obtenir un aspect de sable. Ajoutez l'œuf, le sel et le sucre, plus un peu d'eau pour obtenir une boule de pâte, laissez reposer au frais durant 30 minutes.

Étalez cette pâte et garnissez un plat à tarte de 28 cm.

Préparation de l'appareil

Mélangez au fouet et énergiquement les œufs avec le sucre. Ce mélange doit blanchir sous l'action du fouet. Ajoutez la recuite, la crème liquide et la fleur d'oranger. Mixez le tout et versez sur le fond de tarte.

Cuire 45 minutes à 160°C.

À déguster tiède...

N.B. : le rhum ne fait pas partie des ingrédients de la recette originale, mais son parfum ajoute une note exotique à cette spécialité locale !

Le Coin des enfants

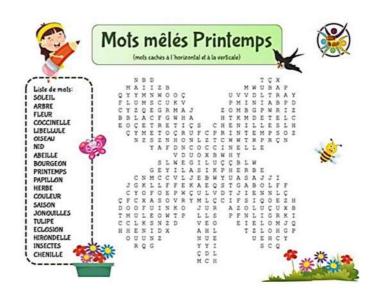


L'Idée bricolage du printemps

Je vous propose une activité manuelle de printemps qui va vous aider à recycler vos bâtonnets de glace. C'est un bricolage de saison idéal pour les enfants à partir de 6 ans.

Intérêt : développement des capacités motrices fines Matériel : bâtonnets de glace, papier de différentes couleurs, feutres, ruban, ciseaux et colle Tranche d'âge : à partir de 6 ans





Fleur des champs

Mon premier est un oiseau de basse-cour. On dort sur mon deuxième. Mon troisième est le début du chant de mon premier. Mon tout est une fleur rouge des champs.

Réponse : coquelicot (coq - lit - co)

